



AAPPMA « Le Héron » HAIRONVILLE

Règlement de pêche 2018

Ouverture de la pêche le samedi 10 Mars 2018

Le fait de pratiquer la pêche sur le parcours vous impose quelques règles :

- Avoir acquitté ses droits de pêche.
- La taille des captures de salmonidés est de 30 cm minimum, 3 prises par jour et un total de 16 prises pour l'année 2018. (Afin de préserver les meilleurs géniteurs éviter de prélever les spécimens entre 35 et 50 cm).
- Pêche les pieds dans l'eau à partir du 26 Mars 2018. Waders autorisés. Pas de déplacements abusifs Aval/Amont (respect des autres pêcheurs).
- Il est formellement interdit de pêcher depuis la rive du parc du château. Uniquement de la rive coté chemin du tacot.
- L' AAPPMA est dans l'URNE donc possibilité de pêcher sur tous les parcours en réciprocité URNE, EHGO, CHI.
- Réciprocité avec L'AAPPMA de beurey s/saulx uniquement pour les possesseurs de la carte de L'AAPPMA « Le Héron » en respectant leur règlement à compter du 1 er avril 2018.

Empoisonnement

80 Kilos de truites Fario seront mises à l'eau avant l'ouverture. Pratique qui devrait disparaître, remplacée par un empoisonnement de 37000 œufs éclos dans la rivière (ALEVIBOX). N'hésitez pas à demander des renseignements si vous êtes intéressés pour participer à sa mise en place.

Nettoyage

Trois journées de nettoyage sont prévues cette année permettant à tous de profiter de ce beau parcours (votre présence est indispensable s'ils ont veu garder le droit de pêche).

- Le 3 mars 2018 à 9 h
- le 2 juin 2018 à 8 9 h
- Le 8 septembre 2018 à 9 h

Fermeture de la pêche le dimanche 16 septembre 2018

N'oubliez pas de venir voir notre site internet où vous pourrez trouver toutes les infos nécessaires (plan, reglement...) ainsi que des reportages, trucs, astuces, montages de mouches...ainsi que toutes les réalisations de L'AAPPMA pour faire valoir notre parcours.

<https://leheron.shost.ca/>

